

Mastère Spécialisé

Expertise Judiciaire Vétérinaire





Mastère Spécialisé Expertise Judiciaire Vétérinaire

- » Modalité: en ligne
- » Durée: 12 mois
- » Qualification: TECH Université Technologique
- » Intensité: 16h/semaine
- » Horaire: à votre rythme
- » Examens: en ligne

Accès au site web: www.techtitute.com/fr/veterinaire/master/master-expertise-judiciaire-veterinaire

Sommaire

01

Présentation

page 4

02

Objectifs

page 8

03

Compétences

page 16

04

Direction de la formation

page 20

05

Structure et contenu

page 26

06

Méthodologie

page 40

07

Diplôme

page 48

01

Présentation

L'expertise juridique vétérinaire devient une nouvelle opportunité d'emploi intéressante, avec un nombre croissant de professionnels en demande. Ils peuvent être sollicités dans tous les domaines, de ceux directement liés au bien-être animal à l'évaluation des dommages causés à la santé humaine par les produits d'origine animale, en passant par les domaines pénal ou administratif. Pour faire partie de ce groupe professionnel, le vétérinaire doit avoir des connaissances spécifiques sur ce type d'intervention.

Ce Mastère Spécialisé a été conçu pour vous donner la formation la plus complète dans ce champ d'action qui offre au vétérinaire un avenir prometteur dans un secteur actuellement en plein essor.





“

Un Mastère Spécialisé qui vous permettra de préparer des expertises et de les défendre devant les tribunaux avec la solvabilité d'un professionnel de haut niveau"

Le besoin social actuel de professionnels spécialisés dans l'expertise dans le cadre de procédures judiciaires nécessite une formation spécifique dans une perspective éminemment pratique, et la médecine vétérinaire ne fait pas exception. Les experts vétérinaires sont de plus en plus demandés pour la préparation et la défense d'expertises dans lesquelles ces connaissances technico-scientifiques, absolument indispensables pour illustrer et aider les juges et les tribunaux lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes qui ne peuvent être résolus par la seule loi. Plus un jugement bénéficie d'un soutien scientifique, plus il sera juste.

C'est précisément la raison de la création de ce Mastère Spécialisé, dans lequel nous comptons sur la collaboration d'auteurs directement liés à l'Expertise Judiciaire avec une expérience professionnelle et d'enseignement plus que suffisante. Des experts des écoles de pratique juridique, des masters d'accès à la profession d'avocat, de la faculté de médecine vétérinaire, qui ont déjà enseigné des programmes de formation d'experts judiciaires dans le domaine de la médecine vétérinaire.

Le Mastère Spécialisé analysera en détail toutes les questions qui peuvent se poser à un diplômé ou à un licencié en médecine vétérinaire qui a l'intention d'entrer dans le monde de l'expertise dans les tribunaux. Le but de cette formation est d'amener le professionnel vétérinaire à un développement complet, lui permettant d'intervenir avec jugement et responsabilité dans toute procédure judiciaire à laquelle il peut être appelé.



Obtenez une qualification complète et adéquate en matière d'Expertise Judiciaire Vétérinaire avec ce Mastère Spécialisé à haute efficacité préparatoire et ouvrez de nouvelles voies à votre progression professionnelle"

Ce **Mastère Spécialisé en Expertise Judiciaire Vétérinaire** contient le programme d'éducation le plus complet et le mieux adapté du marché actuel. Les principales caractéristiques de la formation sont:

- ◆ Dernières technologies en matière de softwares d'enseignement en ligne
- ◆ Système d'enseignement intensément visuel, soutenu par un contenu graphique et schématique facile à assimiler et à comprendre
- ◆ Développement d'études de cas présentées par des experts actifs
- ◆ Systèmes vidéo interactifs de pointe
- ◆ Enseignement basé sur la télépratique
- ◆ Systèmes de mise à jour et de recyclage continus
- ◆ Apprentissage autorégulé: compatibilité totale avec d'autres professions
- ◆ Exercices pratiques pour l'auto-évaluation et la vérification de l'apprentissage
- ◆ Des groupes de soutien et synergies éducatives: questions à l'expert, forums de discussion et de connaissances
- ◆ Communication avec l'enseignant et travail de réflexion individuel
- ◆ Les contenus sont disponibles à partir de tout appareil fixe ou portable doté d'une connexion internet
- ◆ Une banque de documentation complémentaire est disponible en permanence, même après le cours

“

Spécialisez-vous en tant qu'expert vétérinaire avec ce Mastère Spécialisé en ligne complet conçu par des professionnels ayant une grande expérience du secteur"

Le corps enseignant est composé de professionnels issus de différents domaines liés à cette spécialité. De cette façon, TECH s'assure d'offrir l'objectif de mise à jour de la formation qui est prévu. Une équipe multidisciplinaire de professionnels spécialisés et expérimentés dans différents environnements, qui développeront les connaissances théoriques de manière efficace, mais surtout, ils mettront au service du cours les connaissances pratiques issues de leur propre expérience: une des qualités différentielles de cette formation.

Cette maîtrise du sujet est complétée par l'efficacité de la conception méthodologique de ce Mastère Spécialisé en Expertise Judiciaire Vétérinaire Développé par une équipe multidisciplinaire d'experts en *e-Learning*, il intègre les dernières avancées en matière de technologie éducative. Ainsi, vous l'étudiants pourra étudier avec une gamme d'outils multimédias polyvalents qui vous donneront l'opérabilité dont vous avez besoin.

La conception de ce programme est basée sur l'Apprentissage Par les Problèmes: une approche qui conçoit l'apprentissage comme un processus éminemment pratique. Pour y parvenir à distance, on utilisera la télépratique: à l'aide d'un système innovant de vidéos interactives et du *Learning From an Expert* vous pourra acquérir les connaissances comme si vous étiez confronté au cas que vous apprenez à ce moment-là. Un concept qui vous permet d'intégrer et de fixer votre apprentissage de manière plus réaliste et permanente.

Ce Mastère Spécialisé en Expertise Judiciaire Vétérinaire vous fera passer par différentes approches pédagogiques pour vous permettre d'apprendre de manière dynamique et efficace et d'appliquer avec succès ce que vous apprenez dans votre pratique quotidienne.

Apprenez les derniers développements en matière d'expertise judiciaire avec cette formation unique, qui se distingue par la qualité de son contenu.



02 Objectifs

Notre objectif est de former des professionnels hautement qualifiés pour une expérience professionnelle. Un objectif que, en six mois seulement, vous serez en mesure d'atteindre grâce à un cours de haute intensité et précision.



“

Ce programme vous permettra d'acquérir les compétences et les capacités nécessaires pour savoir comment l'expert vétérinaire doit se faire une opinion"



Objectifs généraux

- ◆ Prendre conscience d'être en possession des connaissances nécessaires en tant que professionnel vétérinaire pour pouvoir émettre un rapport d'expertise
- ◆ Savoir projeter les connaissances techniques dans le rapport écrit correspondant avec la formulation et la clarté nécessaires pour qu'il puisse être compris par toutes les parties
- ◆ Acquérir les connaissances nécessaires sur la législation relative aux fonctions des experts vétérinaires
- ◆ Examiner et analyser des cas spécifiques qui ont fait l'objet de rapports d'expertise vétérinaire au tribunal et l'importance de ces rapports pour résoudre
- ◆ Se familiariser avec les principes généraux du droit vétérinaire et les différentes activités vétérinaires dans lesquelles ils sont appliqués
- ◆ Acquérir les connaissances nécessaires sur ce qu'est un avis d'expert
- ◆ Acquérir les compétences et aptitudes nécessaires pour savoir comment l'expert vétérinaire doit faire
- ◆ Acquérir une compréhension générale du procès ou de l'audience comme l'un des moments, probablement le plus important, du processus judiciaire
- ◆ Prendre conscience de la possibilité d'engager sa responsabilité du fait de l'exercice de la profession vétérinaire et de l'expertise judiciaire
- ◆ Se familiariser avec l'éthique, la dignité et la discipline professionnelle du témoin expert vétérinaire
- ◆ Donner au professionnel une connaissance complète du fonctionnement de l'élevage et de l'industrie agroalimentaire, de la naissance de l'animal à sa commercialisation
- ◆ Connaître les principes généraux communs que requiert toute procédure pénale afin de jeter les bases qui garantiront par la suite le bon fonctionnement de l'activité vétérinaire





Objectifs spécifiques

Module 1. Généralités: causes et fonctions de l'expertise. Législation et jurisprudence

- ♦ Savoir répondre aux questions et objections sur la méthode, les prémisses, les conclusions et autres aspects du rapport
- ♦ Soyez conscient de la possibilité d'une exposition complète du rapport, lorsque cette exposition nécessite la réalisation d'autres opérations, complémentaires à la rédaction fournie, par l'utilisation de documents, matériaux et autres éléments nécessaires
- ♦ Être conscient et développer la capacité de répondre à toute demande d'extension de l'avis à d'autres points connexes pour l'extension de l'avis à d'autres points connexes, au cas où cela pourrait être réalisé en même temps
- ♦ Connaître l'avis de l'expert sur la possibilité et l'utilité de l'extension, ainsi que sur la le temps nécessaire à sa réalisation
- ♦ Acquérir les connaissances nécessaires sur des cas spécifiques qui ont fait l'objet d'un traitement vétérinaire

Module 2. Droit vétérinaire. L'euthanasie. Aspects médico-légaux de la médecine vétérinaire. Anamnèse, thanatologie et toxicologie médico-légale. Nécropsie vétérinaire

- ♦ Comprendre la signification de la médecine légale vétérinaire et savoir comment l'appliquer à la résolution de problèmes juridiques les problèmes de nature juridique qui se posent dans l'activité vétérinaire liée à l'expertise médico-légale
- ♦ Comprendre l'importance, la signification et les conséquences juridiques de l'euthanasie chez les animaux vétérinaires de l'euthanasie chez les animaux, tant dans les aspects cliniques et médico-légaux que dans l'expérimentation animale

- ♦ Connaître les différents contenus de l'activité vétérinaire médico-légale, en tant qu'activité d'assistance dans le domaine de la santé publique d'assistance à la résolution judiciaire des affaires dans lesquelles l'animal, cadavre ou non, est un élément d'expertise. Il s'agit notamment d'acquérir la capacité de suivre un protocole d'action sur la scène du crime, de savoir comment identifier correctement une espèce animale (méthodes d'observation et moléculaires), de connaître la manière correcte de prélever des échantillons biologiques pour des études médico-légales et l'importance d'une planification correcte de l'examen anatomopathologique afin de différencier les différentes pathologies possibles
- ♦ Savoir différencier les différents types de décès, identifier les preuves antérieures au décès, ainsi que les différents phénomènes biotiques et abiotiques qui se produisent dans un cadavre
- ♦ Savoir établir la date de la mort, en appliquant différents paramètres chimiques-physiques-biologiques, étant importante la connaissance des insectes qui agissent sur le cadavre (entomofaune cadavérique)
- ♦ Connaître et savoir distinguer les différentes blessures qui apparaissent chez un animal relevant de la traumatologie médico-légale produites par des contusions, des armes, la noyade, l'électricité, la foudre, etc
- ♦ Connaître les différentes intoxications que peut subir un animal à travers les aspects cliniques et lésionnels, ainsi que les aspects analytiques fournis par la chimie. Connaître les différentes possibilités d'analyse chimico-toxicologique et l'interprétation des résultats obtenus
- ♦ Connaître le matériel nécessaire pour réaliser une nécropsie et l'exécution correcte et protocolée de celle-ci, en étant capable d'appliquer ce protocole aux différentes espèces animales qui peuvent y être soumises

Module 3. Préparation de l'expertise vétérinaire. Intervention de l'expert vétérinaire dans les procédures judiciaires du travail

- ♦ Comprendre comment un expert vétérinaire doit faire face à la préparation d'une expertise
- ♦ Agir de manière appropriée devant les tribunaux du travail, en tenant compte de leurs caractéristiques particulières d'unité d'action et d'oralité, ce qui nécessite de connaître la manière dont le rapport doit être présenté devant cette juridiction
- ♦ Connaître la dynamique procédurale des procès de travail et les spécialités qui se présentent dans la pratique de cette preuve
- ♦ Pouvoir se développer correctement dans un procès éminemment oral dans lequel la conviction de l'opinion doit être atteinte après son intervention orale dans le procès, sous réserve de contradiction

Module 4. Performance des experts lors du procès ou de l'audience. L'évaluation des preuves d'experts

- ♦ Présenter le procès ou l'audience en perspective, c'est-à-dire non pas comme une phase isolée, mais comme un ensemble synchrone et harmonieux avec le reste des procédures qui composent la procédure judiciaire, en mettant en exergue la procédure judiciaire, soulignant son importance en tant que source de la décision judiciaire finale
- ♦ Prendre les étudiants par la main pour que, les dépouillant de leurs aprioris, préjugés et peurs et des craintes, de se faire une idée réelle de l'espace physique dans lequel se déroule l'audience et de ses différents participants, avant de devoir franchir les portes de la salle d'audience
- ♦ Savoir en profondeur quel sera l'objet de sa comparution au procès ou à l'audience, en tant qu'acte solennel et formel; comment il s'adressera au tribunal; comment il répondra aux questions qui lui seront posées par les différents participants; ou jusqu'où va son devoir d'explication et/ou de clarification
- ♦ Prendre conscience de la pertinence de la preuve d'expert, en tant que moyen de preuve à utiliser dans les cas où le juge ne dispose pas des connaissances nécessaires pour prendre une décision, ainsi que l'étendue du devoir de s'acquitter de ses fonctions, toujours, mais surtout au moment du procès ou de l'audience, d'une part, d'une manière fidèle et exacte, sans mensonges, réticences ou inexactitudes et, d'autre part, d'une manière impartiale



Module 5. Responsabilité civile de l'expert. Intervention de l'expert vétérinaire dans les procédures judiciaires civiles

- ♦ Comprendre la casuistique qui peut conduire à une déclaration de responsabilité civile
- ♦ Agir correctement devant les Tribunaux de cette juridiction, afin de savoir transmettre et illustrer aux détenteurs des connaissances technico-scientifiques en tant qu'expert vétérinaire
- ♦ Connaître les fonctions des agents impliqués dans les procédures civiles (principalement les juges et les avocats)
- ♦ Pour pouvoir faire face correctement à toute circonstance pouvant survenir dans une procédure civile, savoir dans la procédure civile, en connaissant à l'avance les possibilités d'action des agents intervenant dans ce type de processus
- ♦ Apprenez à contester de manière adéquate les critères des autres experts

Module 6. Responsabilité pénale de l'expert. Intervention de l'expert vétérinaire dans les procédures judiciaires pénales

- ♦ Acquérir et perfectionner les connaissances dans le domaine de l'expertise, ainsi que se préparer à la tâche d'assistance d'experts à l'Administration de la Justice, en participant à une tâche d'importance vitale et de responsabilité sociale
- ♦ Pour connaître les différents types d'infractions dans lesquelles un expert judiciaire vétérinaire peut être impliqué
- ♦ Intervenir de manière appropriée devant les cours et tribunaux de la juridiction pénale
- ♦ Analyser les fonctions des juges, des procureurs et des avocats dans les procédures pénales, afin d'interagir avec eux
- ♦ Connaître en détail leurs possibilités d'intervention afin d'agir correctement lors de l'audition orale

Module 7. Responsabilité disciplinaire de l'expert. Intervention de l'expert vétérinaire dans les procédures judiciaires contentieuses-administratives

- ♦ Comprendre les bases et les principes éthiques et déontologiques de la profession d'expert vétérinaire
- ♦ Comprendre le cadre juridique qui régit la responsabilité disciplinaire professionnelle. Règles collégiales
- ♦ Connaître la procédure disciplinaire, ainsi que leurs droits et les obligations
- ♦ Connaître les sanctions auxquelles ils sont soumis dans le cadre de la procédure disciplinaire et les voies de recours, ainsi que l'interprétation des tribunaux dans ce domaine
- ♦ Acquérir les connaissances de base de la juridiction contentieuse-administrative, ses organes et sa compétence juridictionnelle
- ♦ Obtenir une connaissance pratique des types de procédures contentieuses-administratives et de leurs particularités
- ♦ Connaître les aspects généraux de la phase judiciaire pour la pratique de la preuve dans les procédures administratives contentieuses
- ♦ Comprendre les spécificités de l'expert judiciaire et de l'expertise dans les procédures administratives contentieuses
- ♦ Comprendre et analyser l'interprétation par les tribunaux des aspects liés à la pratique de l'expertise dans les procédures contentieuses-administratives

Module 8. Enquête d'experts vétérinaires. Industrie agroalimentaire

- ♦ Connaissance générale des différentes étapes de la production et de la transformation des denrées alimentaires d'origine animale destinées à la consommation humaine
- ♦ Pour en savoir plus sur les industries parallèles impliquées dans ce processus
- ♦ Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour agir en tant que témoin expert sur demande dans les différentes phases du processus en question
- ♦ Intégrer toutes ces connaissances acquises dans un ensemble nécessaire à la performance de l'expert
- ♦ Appliquer ces connaissances dans l'action experte correspondante
- ♦ Connaître et comprendre les principes régissant la production animale et son industrie de transformation
- ♦ Avoir une connaissance précise de la procédure à suivre dans le travail de l'expert aux différents stades de la production, y compris les industries parallèles
- ♦ Connaître les points critiques de la chaîne de production
- ♦ Connaître la législation qui affecte ce processus de production

Module 9. Expertise environnementale vétérinaire

- ♦ Connaissance du cadre juridique en matière d'environnement
- ♦ Obtenir une connaissance pratique des questions environnementales (notamment les zoos, les espèces exotiques, le poison, l'aquaculture, les zones naturelles protégées et les espèces de chasse)
- ♦ Appliquer les connaissances acquises à la pratique de l'expertise



Module 10. L'expert vétérinaire et la maltraitance des animaux

- ♦ Comprendre les principes qui posent les bases de la procédure pénale et de la criminalité afin de réaliser l'expertise dans le cadre de la la manière la plus appropriée de réaliser l'expertise de la meilleure façon possible
- ♦ Connaître le processus, les participants, les implications et la valeur de l'expertise afin de pouvoir traiter l'avis vétérinaire avec solvabilité et le soumettre à l'évaluation judiciaire avec solvabilité
- ♦ Avoir une connaissance concrète des aspects pertinents de l'expertise dans les procédures pénales
- ♦ Connaître les positions des parties, leurs revendications et leur situation et savoir comment défendre l'expertise sera l'un des principaux objectifs de ce module
- ♦ Connaître l'approche correcte de la présentation du rapport d'expertise et des données pertinentes dans le cadre de l'enquête dans les procédures pénales pour maltraitance animale sera un point fort de ce module, car il aidera les vétérinaires à gérer ce type d'affaires en dehors de leur science, mais nécessaires pour transférer leurs connaissances à la poursuite des comportements de maltraitance

“ *Un parcours de formation et de croissance professionnelle grâce auquel vous acquerez de nouvelles compétences et connaissances qui vous propulseront vers une plus grande compétitivité sur le marché du travail*”

03

Compétences

Ce Mastère Spécialisé en Expertise Judiciaire Vétérinaire a été créé comme un outil de formation de haut niveau pour les professionnels vétérinaires. Sa préparation intensive permettra à l'étudiant d'être en mesure de préparer adéquatement des expertises et de les défendre judicieusement devant les tribunaux. Un recueil de connaissances qui facilitera une interaction appropriée avec chacun des participants à la procédure judiciaire (juges, procureurs, avocats et autres experts), en connaissant en détail leurs fonctions et qualifications respectives.



“

Avec ce programme, vous saurez agir dans le contexte judiciaire d'un tribunal, avec une maîtrise des protocoles et des formes de procédure appropriées"

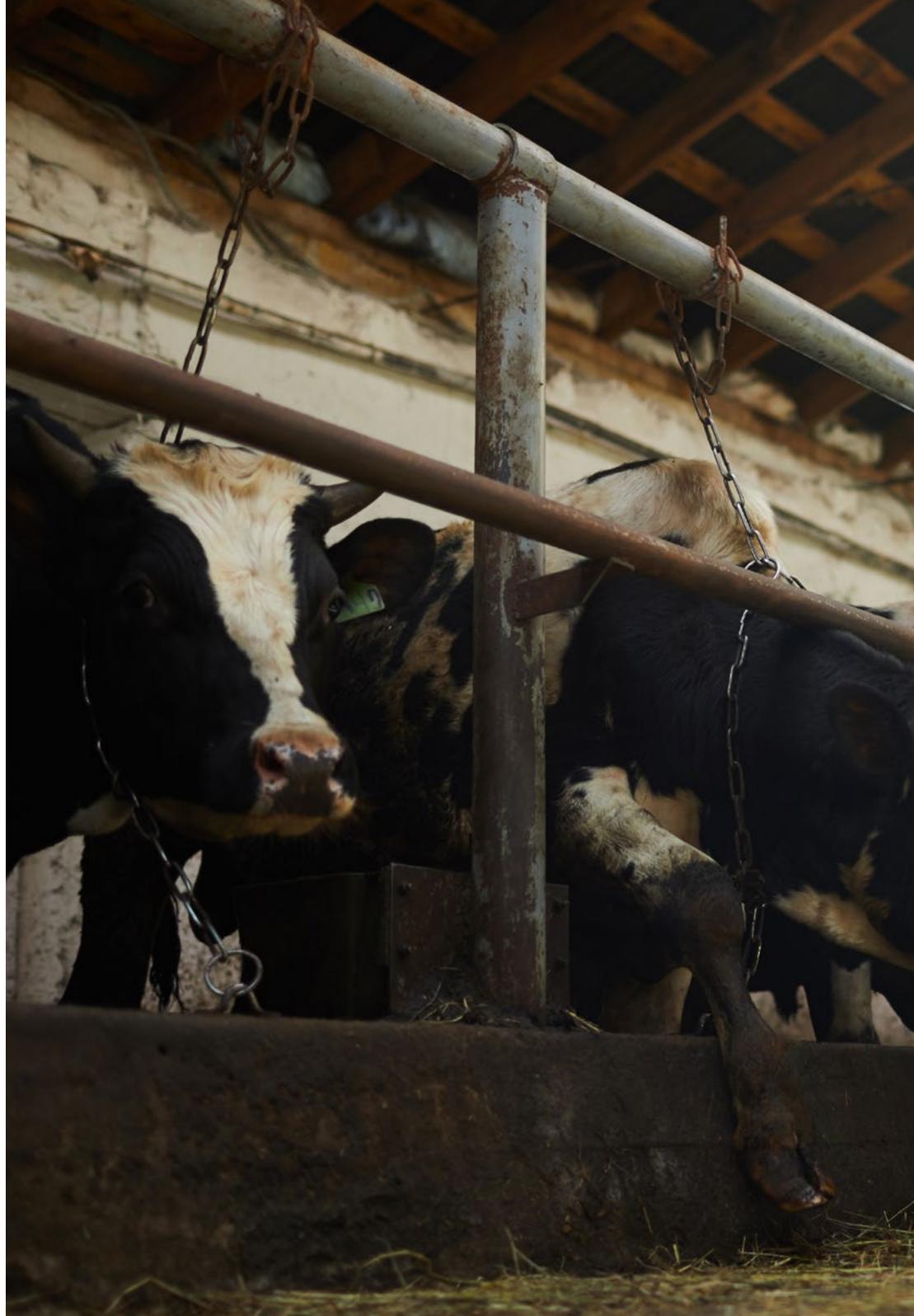


Compétences générales

- ♦ Acquérir une expertise spécifique en matière de droit vétérinaire
- ♦ Appliquer les connaissances technico-juridiques dans la pratique professionnelle
- ♦ Collaborer avec les juges et les tribunaux dans les cas nécessaires
- ♦ Émettre des avis clairs et fondés
- ♦ Agir avec solvabilité dans les affaires juridiques vétérinaires
- ♦ Savoir reconnaître les procédures juridiques courantes

“

Améliorez la prise en charge de vos patients en profitant de la formation offerte par le Mastère Spécialisé en Expertise Judiciaire Vétérinaire”





Compétences spécifiques

- ◆ Acquérir les connaissances nécessaires pour être en mesure d'émettre un rapport d'expertise vétérinaire
- ◆ Préparer un rapport écrit
- ◆ Connaître la législation relative à ce domaine d'intervention
- ◆ Connaissance de la jurisprudence antérieure
- ◆ Connaître la législation vétérinaire et ses domaines d'application
- ◆ Savoir agir dans un contexte judiciaire dans un tribunal, avec une bonne maîtrise des protocoles et les procédures appropriées
- ◆ Connaître les conséquences juridiques possibles dans ce domaine professionnel
- ◆ Appliquer l'éthique professionnelle dans l'exercice de la tâche professionnelle
- ◆ Connaître tous les aspects de l'élevage
- ◆ Connaître les principes généraux communs aux procédures judiciaires et être capable de les intégrer

04

Direction de la formation

Des professionnels de différents domaines et compétences constituent une équipe multidisciplinaire complète qui vous apportera des connaissances et des techniques avancées dans le domaine. Une occasion unique d'apprendre des meilleurs.





“

Les plus grands professionnels du domaine se sont réunis pour vous enseigner les dernières avancées en matière d'Expertise Judiciaire Vétérinaire"

Direction



M. Corvillo Repullo, Juan Ramón

- Diplômé en droit de la faculté de droit de l'université d'Estrémadure (1982-1987)
- Avocat praticien, inscrit au barreau de Cáceres depuis 1987, et au barreau de Badajoz depuis 1989, spécialisé en droit civil, commercial, pénal et contentieux-administratif, qui constituent ses principaux domaines d'activité
- Cabinet d'avocats (depuis 1987) dont l'unique propriétaire est le soussigné et dans lequel collaborent d'autres avocats en exercice
- Associé gérant, fondateur et administrateur unique de Corvillo Abogados, S.L.P. (www.corvilloabogados.com)
- Vice-doyen de l'Association du Barreau de Cáceres (ICAC) (de 2018 à ce jour)
- Président du comité des nouvelles technologies de l'ICAC
- Collaborateur de la Faculté de droit de l'Université d'Estrémadure (UJEX) en tant que tuteur externe
- Conseiller juridique et avocat de l'Association vétérinaire de Cáceres (depuis 2004)
- Conseiller juridique et avocat de l'association des dentistes d'Estrémadure (1989 à ce jour)

Professeurs

M. Bote Saavedra, Juan Francisco

- ♦ De 1998 à 2014, président de l'Audience provinciale de Cáceres
- ♦ Président de la section 1 AP CÁCERES depuis 2014
- ♦ Membre de droit de la Chambre de direction du TSJEX de 1.998 à 2014
- ♦ Membre titulaire de l'Académie Royale de Jurisprudence et de Législation d'Estrémadure
- ♦ Tuteur de stage à l'Université d'Estrémadure

M. Calvente Cubero, Manuel L

- ♦ Diplômé en droit de l'Universidad Autónoma de Madrid (UAM, promotion 1983 - 1988)
- ♦ École de pratique juridique de l'UEX (équivalent de l'actuelle maîtrise en accès à la profession juridique) (1990)
- ♦ Inscrit au Barreau provincial de Badajoz depuis 1991 jusqu'à ce jour (membre n° 1856)
- ♦ Diplôme universitaire en médiation (UEX, 2013)
- ♦ Avocat en exercice sur une base exclusive. Il collabore également à l'extérieur avec d'autres cabinets d'avocats, en travaillant au sein d'une équipe
- ♦ Propriétaire unique du cabinet d'avocats multidisciplinaire, situé à Zalamea de la Serena (Badajoz)

M. Cortés Margallo, Benjamín

- ♦ Diplômé en droit de l'Université d'Estrémadure (UEX), 1986/1991. Faculté de droit, Cáceres
- ♦ Diplôme d'études supérieures en études doctorales à l'Université d'Estrémadure. Thèse de doctorat en cours et enregistrée
- ♦ Chargé de cours et coordinateur de zone du Master en droit de l'ICAC-UEX pendant la période sous la direction de Juan Ramón Corvillo
- ♦ Codirecteur avec l'avocat et professeur de l'UEX, M. Marcial Herrero, de la Conférence semestrielle sur l'environnement AJTEX, dont le siège est à Plasencia et Baños de Montemayor
- ♦ Avocat du Barreau de Cáceres depuis 1997. Membre du Conseil d'administration. Directeur de la revue juridique nationale "Fundamentos de Derecho" et membre du comité de rédaction. Membre de la Commission Urbanisme et Environnement
- ♦ Associé gérant du cabinet d'avocats "Cortés Margallo Abogados", Madrid-Cáceres. Conseiller juridique des entreprises en matière de législation environnementale
- ♦ Conseiller juridique de l'Association écologiste Ciconia et des organisations conservacionnistes ASILLA (Association Sierra y Llano), Association des propriétaires de Sierra de San Pedro, participant en 2003 et 2004 à la rédaction du plan directeur d'utilisation et de gestion de la ZEPA et de la LIC "Sierra de San Pedro" (zone de protection spéciale pour les oiseaux) du gouvernement régional d'Extremadura. Réseau Natura 2000

M. Del Blanco Díaz, Eliseo

- ♦ Diplômé en droit de l'université d'Estrémadure
- ♦ "Certificat-Diplôme d'études supérieures" ou "Suffisance de recherche"
- ♦ Conférencier/intervenant dans plus de cinquante cours dans le cadre des plans de formation des différentes administrations publiques, sur des questions juridiques et procédurales
- ♦ Administrations publiques, sur les questions de procédures juridiques et d'égalité des sexes

M. Estévez Benito, Rafael

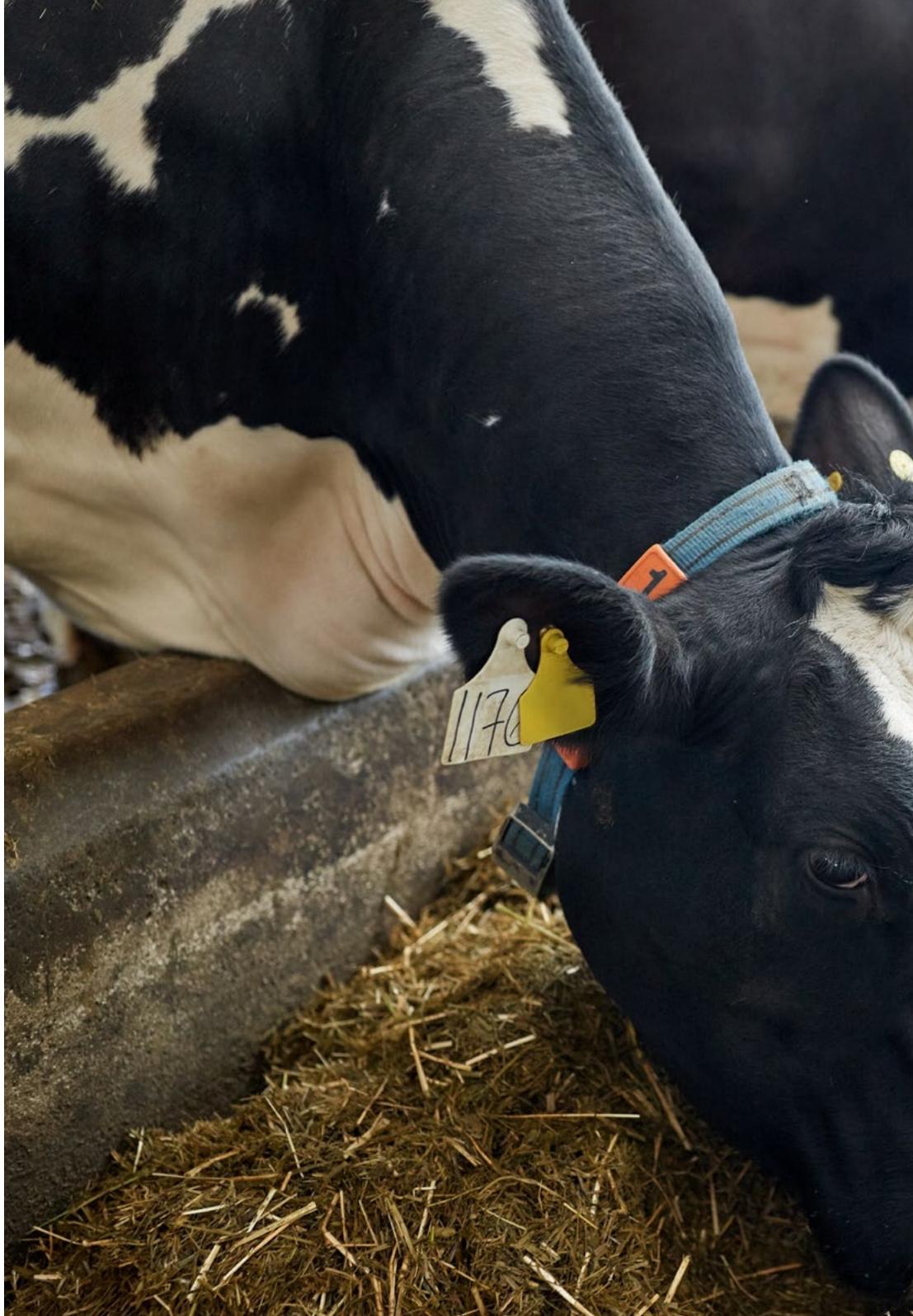
- ♦ Diplômé en droit de l'université d'Estrémadure
- ♦ "Certificat-Diplôme d'études supérieures" ou "Suffisance de recherche"
- ♦ Conférencier/intervenant dans plus de cinquante cours dans le cadre des plans de formation des différentes administrations publiques, sur des questions juridiques et procédurales
- ♦ Administrations publiques, sur les questions de procédures juridiques et d'égalité des sexes

M. Rozas Bravo, Juan Manuel

- ♦ Avocat, membre des barreaux de Cáceres et de Badajoz, n° 290 et 2895, exerçant depuis le 2/05/1987, travaillant principalement à Cáceres, Badajoz et Madrid

M. Malvárez Villaverde, Pablo

- ♦ Diplômé en droit de la faculté de droit de l'université de Saint-Jacques-de-Compostelle
- ♦ Séjour académique à la Faculté de droit de l'Université Adam Mickiewicz de Poznań (Pologne)
- ♦ Maîtrise en fiscalité et conseil fiscal du CEF (Centre d'Etudes Financière)
- ♦ Avocat en exercice, membre du Barreau de Madrid
- ♦ Avocat au département juridique du Conseil général des associations de dentistes et de stomatologues d'Espagne
- ♦ Avocat en exercice spécialisé dans la responsabilité professionnelle





M. Mirallas Sánchez, Rocío

- ♦ Avocat - Diplômé en droit de la faculté de droit de l'université d'Alicante. Maîtrise en droit de la santé, université CEU San Pablo
- ♦ Responsable du domaine juridique du Conseil général des dentistes d'Espagne
- ♦ Délégué espagnol du Conseil général des dentistes auprès du Conseil des dentistes européens

M. Soler Rodríguez, Francisco

- ♦ Professeur universitaire, domaine de la toxicologie, Département de santé animale, Faculté de médecine vétérinaire, Université d'Estrémadure à Cáceres
- ♦ Diplôme de médecine vétérinaire de la faculté de médecine vétérinaire de Cordoue
- ♦ Il a effectué des travaux d'enseignement et de recherche à la faculté de médecine vétérinaire de Cáceres

M. Vicente Báez, Juan Antonio de

- ♦ Diplôme de médecine vétérinaire de l'université d'Estrémadure
- ♦ Prix Extraordinaire de Licence
- ♦ Vétérinaire de l'échelle de la faculté de santé, spécialité vétérinaire, du gouvernement régional d'Estrémadure
- ♦ Vétérinaire attaché à l'Office vétérinaire de la région de Valencia de Alcántara
- ♦ Vétérinaire attaché au Centre de santé de Hoyos (Cáceres)
- ♦ Vétérinaire collaborateur de la campagne d'assainissement du bétail du gouvernement régional d'Estrémadure
- ♦ Vétérinaire en pratique clinique

05

Structure et contenu

Le contenu de ce Mastère Spécialisé a été élaboré par les différents experts de cette formation. Un programme très complet et bien structuré qui vous permettra d'atteindre les plus hauts standards de qualité et de réussite.





“

*Ce Mastère Spécialisé en Expertise Judiciaire
Vétérinaire contient le programme scientifique le
plus complet et le mieux adapté du marché actuel”*

Module 1. Généralités: causes et fonctions de l'expertise. Législation et jurisprudence

- 1.1. Expertise vétérinaire
 - 1.1.1. Introduction
 - 1.1.2. Justification de l'expertise
 - 1.1.3. Besoins de l'expertise
- 1.2. Rôles des intermédiaires
 - 1.2.1. Introduction
 - 1.2.2. Fonctions générales
 - 1.2.3. Fonctions spécifiques
 - 1.2.4. Comment les fonctions doivent être exercées
 - 1.2.5. Forme d'exercice des fonctions
- 1.3. Règlement de procédure. Partie 1
 - 1.3.1. Introduction
 - 1.3.2. Sujet
 - 1.3.3. Besoins
 - 1.3.4. Initiative
- 1.4. Règlement de procédure. Partie 2
 - 1.4.1. Proposition
 - 1.4.2. Admission
 - 1.4.3. Autres dispositions générales
- 1.5. Règlement de procédure. Partie 3
 - 1.5.1. Anticipation des preuves
 - 1.5.2. Sécuriser les preuves
- 1.6. Règlement de procédure. Partie 4
 - 1.6.1. Objet et but du rapport d'expertise
 - 1.6.2. Contribution du rapport de l'expert
 - 1.6.3. Conditions des experts
 - 1.6.4. Désignation judiciaire d'un expert
- 1.7. Jurisprudence sur les expertises vétérinaires. Partie 1
 - 1.7.1. Introduction
 - 1.7.2. Procédures de réparation des dommages
 - 1.7.3. Caractéristiques principales
 - 1.7.4. Rôle de l'expert vétérinaire

- 1.8. Jurisprudence sur les expertises vétérinaires. Partie 2
 - 1.8.1. Introduction
 - 1.8.2. Procédures pour la mort d'un cheval
 - 1.8.3. Caractéristiques principales
 - 1.8.4. Rôle de l'expert vétérinaire
- 1.9. Jurisprudence sur les expertises vétérinaires. Partie 3
 - 1.9.1. Introduction
 - 1.9.2. Procédure d'élimination des animaux malades
 - 1.9.3. Caractéristiques principales
 - 1.9.4. Rôle de l'expert vétérinaire
- 1.10. Jurisprudence sur les expertises vétérinaires. Partie 4
 - 1.10.1. Introduction
 - 1.10.2. Procédure d'intervention chirurgicale (Orchiectomie)
 - 1.10.3. Caractéristiques principales
 - 1.10.4. Rôle de l'expert vétérinaire
- 1.11. Autres cas d'application commune dans les tribunaux

Module 2. Droit vétérinaire. L'euthanasie. Aspects médico-légaux de la médecine vétérinaire. Anamnèse, thanatologie et toxicologie médico-légale. Nécropsie vétérinaire

- 2.1. Police scientifique vétérinaire
 - 2.1.1. Introduction
 - 2.1.2. Importance et répartition de la police scientifique vétérinaire
 - 2.1.3. Applications de la médecine légale vétérinaire
 - 2.1.4. Les normes juridiques et leur compréhension
 - 2.1.5. Recherche de la législation et de son application pratique
- 2.2. Euthanasie
 - 2.2.1. Introduction
 - 2.2.2. Agents physiques et chimiques
 - 2.2.3. Application chez différentes espèces animales
 - 2.2.4. L'euthanasie dans l'expérimentation animale
 - 2.2.5. Aspects juridiques de l'euthanasie



- 2.3. Aspects médico-légaux de la médecine vétérinaire I
 - 2.3.1. Introduction
 - 2.3.2. Anamnèse
 - 2.3.3. Méthodologie du travail sur place
 - 2.3.4. Identification *in vivo* des espèces
 - 2.3.5. Échantillonnage d'animaux vivants
- 2.4. Aspects médico-légaux de la médecine vétérinaire II
 - 2.4.1. Échantillonnage des carcasses
 - 2.4.2. Identification des espèces (techniques moléculaires)
 - 2.4.3. Examen pathologique (types de pathologie)
- 2.5. Thanatologie médico-légale I
 - 2.5.1. Introduction
 - 2.5.2. Types de décès
 - 2.5.3. Prodromes de la mort
 - 2.5.4. Phénomènes cadavériques
 - 2.5.5. Moment du décès
- 2.6. Thanatologie médico-légale II et Traumatologie médico-légale
 - 2.6.1. Entomologie médico-légale
 - 2.6.2. Traumatologie médico-légale
 - 2.6.3. Blessures, ecchymoses, contusions, plaies, fractures
 - 2.6.4. Asphyxie, électrocution, brûlures, foudroiement
- 2.7. Toxicologie médico-légale I
 - 2.7.1. Principes généraux
 - 2.7.2. Principaux produits toxiques d'intérêt vétérinaire
 - 2.7.3. Diagnostic général de l'empoisonnement
- 2.8. Toxicologie médico-légale II
 - 2.8.1. Phases de l'analyse toxicologique chimique
 - 2.8.2. Méthodes chimiques
 - 2.8.3. Techniques instrumentales
 - 2.8.4. Contrôle de la qualité des analyses toxicologiques
 - 2.8.5. Interprétation du résultat de l'analyse

- 2.9. Examen post-mortem
 - 2.9.1. Introduction
 - 2.9.2. Instruments et matériel spécifiques
 - 2.9.3. Directives générales pour l'examen post-mortem des mammifères
 - 2.9.3.1. Examen externe
 - 2.9.3.2. Examen des organes et des cavités corporelles
- 2.10. Examen post-mortem chez d'autres espèces: oiseaux, poissons, reptiles, etc
 - 2.10.1. Oiseaux
 - 2.10.2. Poisson
 - 2.10.3. Reptiles

Module 3. Préparation de l'expertise vétérinaire. Intervention de l'expert vétérinaire dans les procédures judiciaires du travail

- 3.1. L'avis des experts vétérinaires
 - 3.1.1. Concept d'expertise
 - 3.1.2. Exigences
 - 3.1.3. Obligations découlant de l'émission d'un avis
- 3.2. Différences entre un rapport d'expertise et un avis d'expert
 - 3.2.1. Concept du rapport
 - 3.2.2. Différences entre l'avis d'expert et le rapport
- 3.3. Avis d'expert demandé par la personne concernée
 - 3.3.1. Caractéristiques
 - 3.3.2. Possibilités d'utilisation
 - 3.3.3. Sa présentation au tribunal
 - 3.3.4. Valeur probante
- 3.4. Expertise demandée et délivrée dans le cadre de la procédure
 - 3.4.1. Caractéristiques
 - 3.4.2. Possibilités d'utilisation
 - 3.4.3. Sa présentation au tribunal
 - 3.4.4. Valeur probante
- 3.5. Contenu du rapport vétérinaire pour les procédures de travail
 - 3.5.1. Spécialités
 - 3.5.2. Méthode de préparation
 - 3.5.3. Moment de la présentation

- 3.6. Préparation de l'avis vétérinaire
 - 3.6.1. Budget pour la préparation de l'avis vétérinaire
 - 3.6.2. Objectif de l'expertise
 - 3.6.3. Relations avec la partie requérante pour sa préparation
 - 3.6.4. Objectif de l'expertise
- 3.7. L'expert vétérinaire dans les procédures de travail
 - 3.7.1. Caractéristiques de l'essai de travail
 - 3.7.2. Intervention de l'expert avant la demande
 - 3.7.3. Intervention de l'expert avant le procès
- 3.8. Calendrier de la production de l'avis
 - 3.8.1. A des fins extrajudiciaires
 - 3.8.2. Aux fins de la procédure judiciaire
- 3.9. Calendrier de la ratification
 - 3.9.1. Concept de ratification
 - 3.9.2. Contradiction du rapport
 - 3.9.3. Clarifications
- 3.10. Caractéristiques de la défense de son contenu dans le procès de travail
 - 3.10.1. L'importance de la conviction
 - 3.10.2. La défense orale de l'avis
 - 3.10.3. La réponse au contre-interrogatoire des avocats des parties
 - 3.10.4. Les possibilités d'intervention de la Cour dans l'expertise

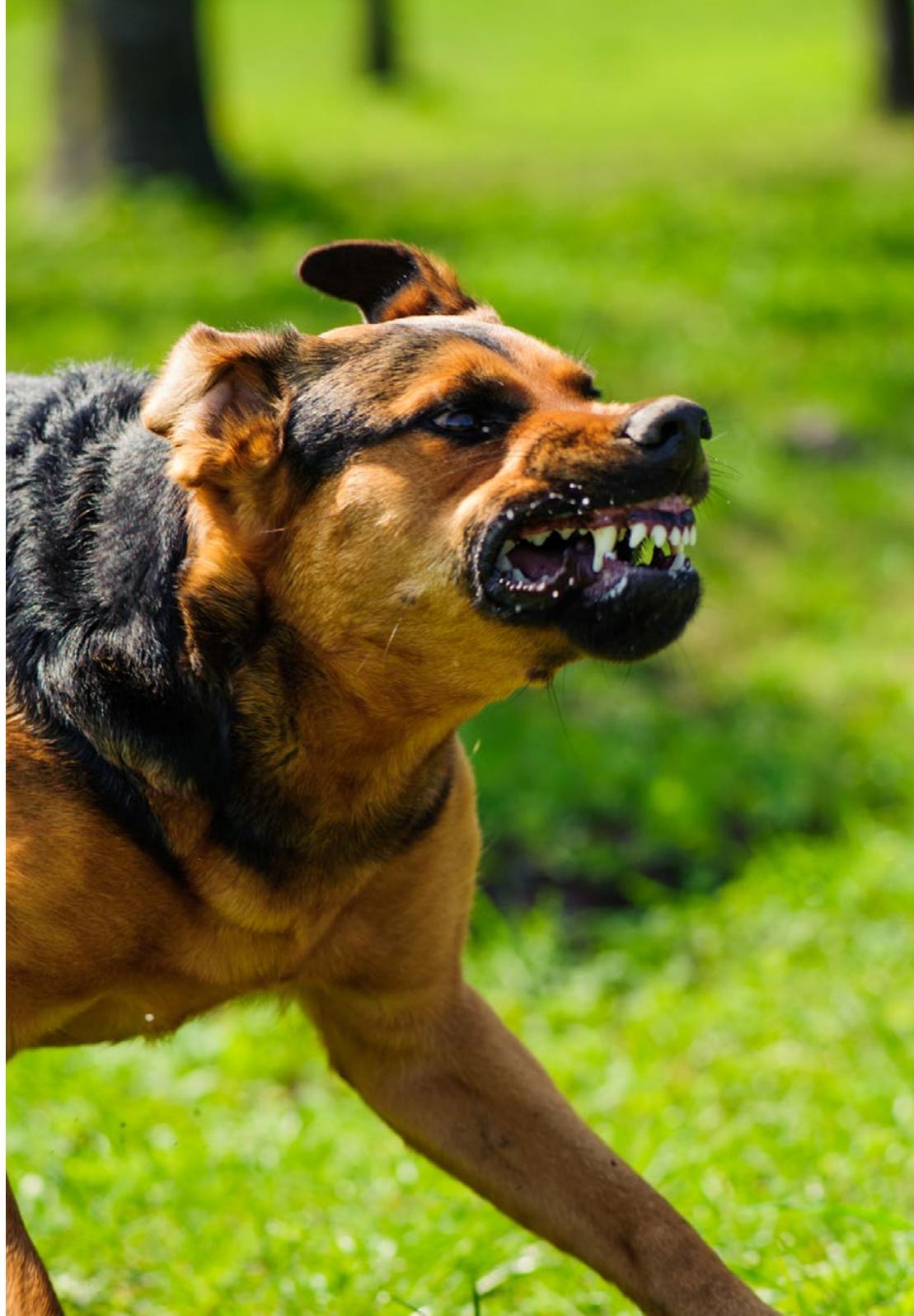
Module 4. Performance des experts lors du procès ou de l'audience. L'évaluation des preuves d'experts

- 4.1. Comment le procès ou l'audience s'inscrit dans le processus judiciaire civil
 - 4.1.1. Approche générale du processus civil
 - 4.1.3. Le procès en procédure ordinaire
 - 4.1.4. L'audition dans la procédure orale
- 4.2. Le procès ou l'audience dans le cadre de la procédure judiciaire pénale
 - 4.2.1. Approche générale de la procédure pénale
 - 4.2.2. Les différents types de procédures pénales
 - 4.2.3. Les étapes des procès ordinaires pour crimes et délits
 - 4.2.4. Le procès en procédure ordinaire pour les infractions graves
 - 4.2.5. Le procès en procédure abrégée pour certaines infractions

- 4.3. Le procès en seconde instance en matière civile et pénale
 - 4.3.1. Approche générale de la notion d'appel
 - 4.3.2. Recours contre les jugements dans le domaine civil
 - 4.3.3. Recours contre les jugements dans le domaine pénal
 - 4.3.4. La possibilité d'une audience en seconde instance en matière civile
 - 4.3.5. La possibilité d'une audience de seconde instance en matière pénale
- 4.4. Les différents participants à l'audience dans les procédures civiles
 - 4.4.1. Le plaignant
 - 4.4.2. Le défendeur
 - 4.4.3. Le ministère public et son intervention limitée dans les procédures civiles
 - 4.4.4. La figure du Procureur
 - 4.4.5. La figure de l'avocat
 - 4.4.6. La figure du juge
- 4.5. Les différents participants à l'audience dans les procédures civiles
 - 4.5.1. Le défendeur
 - 4.5.2. La partie civile, directement et subsidiairement responsable
 - 4.5.3. Le rôle du ministère public
 - 4.5.4. Le rôle du procureur privé et privé
 - 4.5.5. Le rôle de la partie civile
 - 4.5.6. La figure du Procureur
 - 4.5.7. La figure de l'avocat
 - 4.5.8. La figure du juge
- 4.6. Domaine spécifique de l'intervention de l'expert dans le procès ou l'audience civile
 - 4.6.1. Les cas dans lesquels l'expert devra comparaître au procès ou à l'audience civile. Le principe de contradiction
 - 4.6.2. Moment de l'intervention de l'expert à l'audience, selon l'ordre d'obtention des preuves dans les procédures civiles
 - 4.6.3. Objet, but et limites de la présence de l'expert à l'audience
 - 4.6.4. Pouvoirs du juge à l'audience en matière d'expertise. Le principe d'impartialité, en accord avec le principe dispositif et le principe de la contribution des parties
 - 4.6.5. Anticipation et obtention de preuves
 - 4.6.6. Le témoin expert
 - 4.6.7. Déclarations conjointes d'experts
- 4.7. Champ d'application spécifique de l'intervention de l'expert dans le procès pénal
 - 4.7.1. Implication préalable du témoin expert dans la phase d'enquête préalable au procès ou de procédure préliminaire de la procédure abrégée
 - 4.7.2. Cas des preuves anticipées et des preuves pré-constituées
 - 4.7.3. Initiative judiciaire lors de l'audience ou du procès en ce qui concerne les preuves non proposées par les parties. Son extension possible aux témoignages d'experts
 - 4.7.4. Moment de l'intervention de l'expert à l'audience, selon l'ordre des preuves dans la procédure pénale
 - 4.7.5. Objet et but de la présence de l'expert au procès
 - 4.7.6. Déclarations conjointes d'experts
- 4.8. Autres questions d'intérêt en relation avec la comparution de l'expert au procès
 - 4.8.1. Le cadre: l'architecture commune des salles d'audience et l'emplacement des intervenants
 - 4.8.2. La prestation de serment ou de promesse, sa signification et le devoir de véacité et d'éviter les réticences et les inexactitudes
 - 4.8.3. Le déroulement du débat: la forme de l'adresse aux parties et à la juridiction
 - 4.8.4. L'équilibre entre la rigueur du langage technique et le besoin de clarté comme garantie de l'exactitude judiciaire
- 4.9. L'évaluation des preuves d'experts
 - 4.9.1. Généralités sur l'évaluation des preuves
 - 4.9.2. Les systèmes concernant l'évaluation des preuves (évaluées ou non). Libre
 - 4.9.3. Différences entre les concepts "charge de la preuve" / "évaluation des preuves"
 - 4.9.4. L'appréciation des preuves et l'obligation de motiver les décisions judiciaires
 - 4.9.5. L'évaluation des preuves d'expertise dans les procédures civiles
 - 4.9.6. Les possibilités de révision de l'appréciation des preuves en deuxième instance civile
 - 4.9.7. L'appréciation des preuves dans les procédures pénales
 - 4.9.8. Les possibilités de révision de l'appréciation des preuves en deuxième instance pénale
- 4.10. Mécanismes qui affectent la valeur et l'évaluation des preuves
 - 4.10.1. Contester les témoins experts dans les procédures civiles
 - 4.10.2. La mise en cause des experts dans les procédures civiles
 - 4.10.3. Le défi des experts dans les procédures pénales

Module 5. Responsabilité civile de l'expert. Intervention de l'expert vétérinaire dans les procédures judiciaires civiles

- 5.1. Responsabilité civile vétérinaire (I)
 - 5.1.1. Introduction
 - 5.1.2. Obligation de moyens ou de résultat
 - 5.1.3. Exigences pour l'émergence de la responsabilité civile vétérinaire
- 5.2. Responsabilité civile vétérinaire (II)
 - 5.2.1. Responsabilité contractuelle
 - 5.2.2. Responsabilité non contractuelle
 - 5.2.3. Responsabilité juxtaposée
- 5.3. Responsabilité civile des experts. Analyse et cas pratiques
 - 5.3.1. Introduction
 - 5.3.2. Responsabilité civile des experts
 - 5.3.3. Responsabilité civile de l'expert vétérinaire
- 5.4. Assurance responsabilité civile
 - 5.4.1. Assurance responsabilité civile des vétérinaires. Réglementation et caractère obligatoire
 - 5.4.2. Assurance responsabilité civile des experts vétérinaires
- 5.5. Réglementation de l'intervention de l'expert dans la loi sur les procédures civiles
 - 5.5.1. Objet et but de la preuve par expertise dans les procédures civiles
 - 5.5.2. Serment ou promesse d'agir objectivement
 - 5.5.3. Moment de la remise du rapport d'expertise
 - 5.5.4. Possibilité de production ultérieure
 - 5.5.4.1. Production ultérieure pour cause d'impossibilité
 - 5.5.4.2. Contribution ultérieure due à des réclamations supplémentaires
- 5.6. Procédures judiciaires civiles
 - 5.6.1. Procédures judiciaires ordinaires
 - 5.6.2. Procédures orales
 - 5.6.3. Procédures spéciales (mention spéciale des procédures matrimoniales et du partage judiciaire des biens)
 - 5.6.4. Intervention possible de l'Expert Judiciaire Vétérinaire dans chacune d'entre elles



- 5.7. Types d'experts en procédure civile (selon le système de nomination)
 - 5.7.1. Expert désigné par la partie
 - 5.7.2. Expert désigné par le tribunal à la demande de la partie
 - 5.7.3. Expert désigné par le tribunal sans demande de la partie concernée
 - 5.7.4. Évaluation du rapport de l'expert en fonction de sa désignation?
 - 5.8. Conditions des experts et procédure de nomination judiciaire des experts
 - 5.8.1. Titre officiel et appartenance à une association professionnelle
 - 5.8.2. Procédure de nomination des juges
 - 5.8.3. Qualifications des experts vétérinaires et procédure de leur nomination
 - 5.8.4. Appel, acceptation et mise à disposition des fonds
 - 5.8.5. Cas d'assistance juridique gratuite
 - 5.8.6. Défis pour les experts
 - 5.8.6.1. Circonstances concomitantes à la déchéance
 - 5.8.6.2. Contradiction et évaluation de l'objection. Sanction possible
 - 5.8.7. Intervention éventuelle des parties dans les opérations de l'expert
 - 5.8.8. Délivrance et ratification de l'expert nommé par la justice
 - 5.9. Défense de l'avis au procès
 - 5.9.1. Ampleur de l'intervention de l'expert au procès ou à l'audience
 - 5.9.2. Présentation ou explication de l'avis
 - 5.10. Les professionnels impliqués dans les procédures civiles et leur relation avec l'expert
 - 5.10.1. Juge (art. 347.2 LEC)
 - 5.10.2. Avocats des parties (art. 347.1 LEC)
 - 5.10.3. Critique de l'opinion du témoin expert de la partie adverse
- Module 6. Responsabilité pénale de l'expert. Intervention de l'expert vétérinaire dans les procédures judiciaires pénales**
- 6.1. L'expert dans le système juridique espagnol
 - 6.1.1. Définition de l'expert
 - 6.1.2. Objectif des preuves dans les procédures pénales
 - 6.1.3. Les connaissances de l'expert intégrées dans la procédure
 - 6.1.4. Concepts de base en matière de responsabilité: inexpérience, négligence, imprudence, diligence, faute, intention malveillante
 - 6.2. Responsabilité pénale
 - 6.2.1. Fonction du droit pénal: la "ratio legis" ultime
 - 6.2.2. Principes directeurs du droit pénal
 - 6.2.3. Structure de l'infraction
 - 6.2.3.1. Action
 - 6.2.3.2. Type
 - 6.2.3.3. Antijuridiction
 - 6.2.3.4. Culpabilité
 - 6.3. Le délit de faux témoignage dans l'expertise
 - 6.3.1. Mensonge essentiel contre mensonge non essentiel
 - 6.3.2. Structure. Éléments du type
 - 6.3.2.1. Action de l'infraction
 - 6.3.2.2. Bien juridique protégé
 - 6.3.2.3. Typicité
 - 6.3.2.4. Antijuridiction
 - 6.3.2.5. Culpabilité
 - 6.4. Le délit de corruption de l'expert
 - 6.4.1. Structure. Éléments du type
 - 6.4.1.1. Action de l'infraction
 - 6.4.1.2. Bien juridique protégé
 - 6.4.1.3. Typicité
 - 6.4.1.4. Antijuridiction
 - 6.4.1.5. Culpabilité
 - 6.5. Le délit d'entrave à la justice
 - 6.5.1. Infraction à l'ordre public
 - 6.5.2. Structure. Éléments du type
 - 6.5.2.1. Action de l'infraction
 - 6.5.2.2. Bien juridique protégé
 - 6.5.2.3. Typicité
 - 6.5.2.4. Antijuridiction
 - 6.5.2.5. Culpabilité

- 6.6. Le délit de désobéissance du témoin expert
 - 6.6.1. Structure. Éléments du type
 - 6.6.1.1. Action de l'infraction
 - 6.6.1.2. Intérêt légal protégé
 - 6.6.1.3. Typicité
 - 6.6.1.4. Antijuridiction
 - 6.6.1.5. Culpabilité
- 6.7. Le délit de représailles pour l'exécution de l'expert dans une procédure pénale
 - 6.7.1. L'infraction de coercition
 - 6.7.2. Négociations interdites avec l'expert
 - 6.7.3. Structure. Éléments des infractions
 - 6.7.3.1. Action de l'infraction
 - 6.7.3.2. Bien juridique protégé
 - 6.7.3.3. Typicité
 - 6.7.3.4. Antijuridiction
 - 6.7.3.5. Culpabilité
- 6.8. Injustice
 - 6.8.1. Dissimulation de documents
 - 6.8.2. Structure. Éléments des infractions
 - 6.8.2.1. Action de l'infraction
 - 6.8.2.2. Bien juridique protégé
 - 6.8.2.3. Typicité
 - 6.8.2.4. Antijuridiction
 - 6.8.2.5. Culpabilité
- 6.9. Le délit de divulgation du secret
 - 6.9.1. Structure. Éléments du type
 - 6.9.1.1. Action de l'infraction
 - 6.9.1.2. Bien juridique protégé
 - 6.9.1.3. Typicité
 - 6.9.1.4. Antijuridiction
 - 6.9.1.5. Culpabilité

- 6.10. L'implication de l'expert vétérinaire dans les procédures pénales
 - 6.10.1. Types d'experts selon la nomination
 - 6.10.2. Rendez-vous
 - 6.10.3. Acceptation
 - 6.10.4. Abstention, disqualification, disqualification
 - 6.10.5. Nombre d'experts selon le type de procédure
 - 6.10.6. Procédures abrégées et sommaires
 - 6.10.7. Le rapport d'expertise
 - 6.10.8. L'expert vétérinaire lors de l'audience du procès

Module 7. Responsabilité disciplinaire de l'expert. Intervention de l'expert vétérinaire dans les procédures judiciaires contentieuses-administratives. Responsabilité disciplinaire de l'expert

- 7.1. Responsabilité disciplinaire
 - 7.1.1. Introduction
 - 7.1.2. Organisations collégiales
 - 7.1.3. Ethique professionnelle et déontologie
 - 7.1.4. Organisation des collèges vétérinaires
 - 7.1.5. Comités d'éthique
 - 7.1.6. Organisations internationales pertinentes pour la profession vétérinaire
- 7.2. Législation applicable
 - 7.2.1. Introduction
 - 7.2.2. Hiérarchie de la législation et application territoriale
 - 7.2.3. Règles collégiales
 - 7.2.4. Nature des codes d'éthique
 - 7.2.5. Code de déontologie pour l'exercice de la profession de vétérinaire
 - 7.2.6. Exigences éthiques pour les experts vétérinaires
 - 7.2.7. Infractions disciplinaires

- 7.3. Procédure disciplinaire
 - 7.3.1. Introduction
 - 7.3.2. Fondements, garanties et principes directeurs
 - 7.3.3. Phase initiale de la procédure disciplinaire Statuts du Conseil Général Vétérinaire
Initiation de la procédure
 - 7.3.4. Étape intermédiaire de la procédure disciplinaire Statuts du Conseil
général vétérinaire
 - 7.3.5. Achèvement de la procédure disciplinaire Statuts du Conseil Général Vétérinaire
 - 7.3.6. Analyse des procédures disciplinaires d'autres collèges de l'organisation
collégiale vétérinaire
- 7.4. Sanctions et recours
 - 7.4.1. Type d'infractions, mineures, graves et très graves
 - 7.4.2. Sanctions
 - 7.4.3. Prescription des infractions et des sanctions, réintégration en cas d'expulsion
 - 7.4.4. Infractions et sanctions spécifiques à l'expert vétérinaire
 - 7.4.5. Types de recours dans les procédures collégiales
 - 7.4.6. Recours juridictionnels: recours contentieux-administratif
- 7.5. Conclusions et analyse jurisprudentielle
 - 7.5.1. Le problème des codes d'éthique
 - 7.5.2. La fonction institutionnelle et sociale des codes d'éthique
 - 7.5.3. La légitimation des codes d'éthique et le pouvoir disciplinaire collégial
 - 7.5.4. Soutien constitutionnel et juridique des pouvoirs disciplinaires collégiaux
 - 7.5.5. Analyse jurisprudentielle, sanctions déontologiques
- 7.6. Intervention de l'expert vétérinaire dans la procédure judiciaire contentieuse-
administrative. Juridiction contentieuse-administrative
 - 7.6.1. Nature
 - 7.6.2. Champ d'application de la réglementation
 - 7.6.3. Les cours et tribunaux. Structure
 - 7.6.4. Compétences
- 7.7. Procédures Contentieuses-Administratives
 - 7.7.1. Introduction
 - 7.7.2. Procédure ordinaire
 - 7.7.3. Procédure abrégée
- 7.8. Les preuves dans la procédure contentieuse-administrative
 - 7.8.1. La spécialité de la preuve dans les procédures contentieuses-administratives
 - 7.8.2. La charge de la preuve
 - 7.8.3. Proposition de recevabilité
 - 7.8.4. Moyens de preuve
 - 7.8.5. Admission de preuves ou obtention de preuves
 - 7.8.6. Délai de présentation des rapports d'expertise des experts désignés par les
parties à la procédure contentieuse-administrative
- 7.9. Le rapport d'expert dans les procédures contentieuses et administratives
 - 7.9.1. Introduction
 - 7.9.2. Nomination d'un expert
 - 7.9.3. Spécificités de la figure de l'expert dans les procédures contentieuses
 - 7.9.4. Témoin expert et expert désigné par le tribunal
 - 7.9.5. L'évaluation judiciaire des preuves d'experts. Critères de la Cour suprême sur
son appréciation
- 7.10. Responsabilité Patrimoniale
 - 7.10.1. La responsabilité patrimoniale de l'administration publique
 - 7.10.2. Le recours contre l'administration et le délai pour l'exercer
 - 7.10.3. Critère de base de l'imputation
 - 7.10.4. Dommages indemnifiables, notions d'indemnisation et droit de recours éventuel
 - 7.10.5. Les cas découlant des actions des vétérinaires au service de l'administration
 - 7.10.6. Analyse jurisprudentielle

Module 8. Enquête d'experts vétérinaires. Industrie agroalimentaire

- 8.1. Expertise dans la profession vétérinaire
 - 8.1.1. Expertise vétérinaire en matière d'élevage
 - 8.1.2. Expertise vétérinaire dans l'industrie de l'alimentation animale
 - 8.1.3. L'expertise vétérinaire dans l'industrie agro-alimentaire
- 8.2. Responsabilité civile de la profession vétérinaire dans l'élevage, l'industrie de l'alimentation animale et l'industrie agroalimentaire
 - 8.2.1. Introduction
 - 8.2.2. Données sur les réclamations
 - 8.2.2.1. Données par secteur
 - 8.2.2.2. Données d'activité
- 8.3. Documents relatifs au travail de l'expert dans l'exploitation d'élevage, dans l'industrie de l'alimentation animale et dans l'industrie agroalimentaire
 - 8.3.1. Rapport
 - 8.3.2. Certificat
 - 8.3.3. Déclaration
 - 8.3.4. Demande de mise à disposition de fonds
 - 8.3.5. Certificat de décharge volontaire
- 8.4. Élevage de bétail
 - 8.4.1. Introduction
 - 8.4.2. Risques dans la phase de production
- 8.5. Enquête sur les sinistres
 - 8.5.1. Sinistres liés aux machines
 - 8.5.2. Victimes de l'usine
 - 8.5.3. Pertes dans la production animale





- 8.6. Évaluation des dommages causés aux animaux
 - 8.6.1. Évaluation des dommages causés aux animaux productifs
 - 8.6.1.1. Bétail
 - 8.6.1.2. Ovins
 - 8.6.1.3. Chèvres
 - 8.6.1.4. Chevaux
 - 8.6.1.5. Cochons
 - 8.6.2. Évaluation des dommages causés aux animaux domestiques
 - 8.6.2.1. Chiens
 - 8.6.2.2. Chats
 - 8.6.2.3. Équidés
 - 8.6.2.4. Autres espèces
- 8.7. Responsabilité des entreprises impliquées dans la production animale
 - 8.7.1. Analyse des couvertures
 - 8.7.2. Garanties politiques
 - 8.7.3. Responsabilité opérationnelle
 - 8.7.4. Responsabilité du fait des produits
 - 8.7.5. Responsabilité des locaux
- 8.8. Fabrication d'aliments pour animaux
 - 8.8.1. Concepts de base de la transformation et de la manipulation des aliments pour animaux
 - 8.8.2. Risques inhérents aux processus de la chaîne
 - 8.8.3. Risques inhérents à la manipulation des aliments pour animaux
 - 8.8.4. Échantillonnage des aliments
 - 8.8.5. Chaîne de détention
- 8.9. Alimentation des animaux
 - 8.9.1. Aliments pour animaux falsifiés et contaminés
 - 8.9.2. Législation sur les résidus dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
- 8.10. Analyse de laboratoire dans l'industrie de l'agro-élevage
 - 8.10.1. Techniques analytiques d'intérêt pour la détection de substances suspectes
 - 8.10.2. Interprétation des résultats d'analyse
 - 8.10.3. Problèmes techniques et méthodologiques d'intérêt pour les experts

Module 9. Expertise environnementale vétérinaire

- 9.1. Législation environnementale vétérinaire
 - 9.1.1. Introduction
 - 9.1.2. Réglementation sur les zoos
 - 9.1.3. Réglementation de la chasse
 - 9.1.4. Réglementation de la pisciculture
- 9.2. Actions de protection de l'environnement (I)
 - 9.2.1. Actions de protection en général
 - 9.2.2. Actions en particulier
 - 9.2.2.1. Demandes d'autorisation environnementale
 - 9.2.2.2. Rapports sur l'environnement
- 9.3. Actions de protection de l'environnement (II)
 - 9.3.1. Activités d'élevage
 - 9.3.2. Activités d'aquaculture
 - 9.3.3. Industrie alimentaire
- 9.4. Expertise dans le domaine des zoos
 - 9.4.1. Inspection et expertise dans le domaine des zoos
 - 9.4.2. La cage de mue
 - 9.4.3. Problèmes liés à la reproduction en captivité
 - 9.4.4. Expertise sur l'adéquation des noyaux d'élevage en captivité
- 9.5. Expertise dans le domaine de la chasse (I)
 - 9.5.1. Introduction
 - 9.5.2. Signification des plans techniques
 - 9.5.3. Écosystèmes: altération due à des anomalies dans la gestion du gibier
 - 9.5.4. Zones naturelles protégées
- 9.6. Expertise dans le domaine de la chasse (II)
 - 9.6.1. Chasse secrète
 - 9.6.2. Rapport vétérinaire après la capture ou l'abattage d'un animal de chasse
 - 9.6.3. Impact environnemental des ravageurs et des maladies chez les animaux sauvages
- 9.7. Expertise dans le domaine de la chasse (III)
 - 9.7.1. La désertification des espèces non gibier et leur importance environnementale
 - 9.7.2. Les méthodes de piégeage illégales et leur contrôle
 - 9.7.3. Évaluation du non-respect de la réglementation dans le domaine de la chasse
- 9.8. Expertise dans le domaine des espèces exotiques (I)
 - 9.8.1. Espèces exotiques et envahissantes
 - 9.8.2. Identification des espèces
 - 9.8.3. Convention CITES
- 9.9. Expertise dans le domaine des espèces exotiques (II)
 - 9.9.1. Expertise relative au commerce des espèces exotiques
 - 9.9.2. Actions techniques et répressives
- 9.10. Poisons
 - 9.10.1. Utilisations du poison
 - 9.10.2. Utilisation légale du poison
 - 9.10.3. Moyens de contrôle existants
 - 9.10.4. Programmes nationaux et européens de contrôle et d'éradication
 - 9.10.5. Expertise en cas d'empoisonnement

Module 10. L'expert vétérinaire et la maltraitance des animaux

- 10.1. Évolution de l'infraction de mauvais traitements jusqu'à son contenu actuel
 - 10.1.1. Libellé original du code de 1995
 - 10.1.2. Modification de l'O.L. 15/2003, du 25 novembre
 - 10.1.3. Rédaction selon le L.O. 5/2010, du 22 juin
 - 10.1.4. Type selon la L.O.1/2015, du 30 Mars
 - 10.1.5. Principales nouveautés
- 10.2. Bien-être animal et évolution de la législation
 - 10.2.1. Introduction
 - 10.2.2. Évolution de la recherche sur le bien-être
 - 10.2.3. La législation européenne
 - 10.2.4. Législation
 - 10.2.5. Règlements administratifs des communautés autonomes
- 10.3. Limites entre les infractions pénales et administratives
 - 10.3.1. Introduction
 - 10.3.2. Maltraitance
 - 10.3.3. Autres comportements
 - 10.3.4. Mutilations
 - 10.3.5. Approvisionnement en substances
 - 10.3.6. Abandon
 - 10.3.7. Manque d'alimentation
 - 10.3.8. Transport
 - 10.3.9. Tournage
- 10.4. Modalités de la maltraitance des animaux de l'art. 337 du Code Pénal
 - 10.4.1. Animaux faisant l'objet d'une protection
 - 10.4.2. Actes de maltraitance
 - 10.4.3. Altération grave de la santé
 - 10.4.4. Cas aggravés et super-aggravés
 - 10.4.5. Type atténué
- 10.5. Autres comportements
 - 10.5.1. Exploitation sexuelle
 - 10.5.2. Abandon
 - 10.5.3. Problèmes de faillite
 - 10.5.4. Application des dispositions communes du titre XVI
- 10.6. Jurisprudence
 - 10.6.1. Compilation d'arrêts sur la maltraitance des animaux
- 10.7. Sections de l'environnement des bureaux des procureurs publics
 - 10.7.1. Principes
 - 10.7.2. Organisation
 - 10.7.3. Expériences pratiques
- 10.8. Enquête criminelle sur les mauvais traitements infligés aux animaux
 - 10.8.1. Principes généraux du processus
 - 10.8.2. *Notitia Criminis* et dénonciation. Détection sur le web
 - 10.8.3. Identification et localisation de l'auteur de l'infraction
 - 10.8.4. Action en cas d'abandon
 - 10.8.5. Responsabilité du propriétaire
- 10.9. Le vétérinaire et la procédure pénale
 - 10.9.1. Signalement de la maltraitance. Obligation
 - 10.9.2. Responsabilité du vétérinaire
 - 10.9.3. Rapports d'experts sur les mauvais traitements infligés aux animaux



Un programme d'une grande rigueur scientifique, conçu minutieusement par des professionnels, avec le contenu le plus innovant et le plus actuel du marché"

06

Méthodologie

Ce programme de formation offre une manière différente d'apprendre. Notre méthodologie est développée à travers un mode d'apprentissage cyclique: ***Le Relearning.***

Ce système d'enseignement est utilisé, par exemple, dans les écoles de médecine les plus prestigieuses du monde et a été considéré comme l'un des plus efficaces par des publications de premier plan telles que le ***New England Journal of Medicine.***



“

Découvrez le Relearning, un système qui abandonne l'apprentissage linéaire conventionnel pour vous emmener à travers des systèmes d'enseignement cycliques: une façon d'apprendre qui s'est avérée extrêmement efficace, en particulier dans les matières qui nécessitent une mémorisation"

À TECH, nous utilisons la méthode des cas

Face à une situation donnée, que doit faire un professionnel? Tout au long du programme, vous serez confronté à de multiples cas cliniques simulés, basés sur des patients réels, dans lesquels vous devrez enquêter, établir des hypothèses et, enfin, résoudre la situation. Il existe de nombreuses preuves scientifiques de l'efficacité de cette méthode. Les spécialistes apprennent mieux, plus rapidement et plus durablement dans le temps.

Avec TECH, vous ferez l'expérience d'une méthode d'apprentissage qui révolutionne les fondements des universités traditionnelles du monde entier.



Selon le Dr Gérvas, le cas clinique est la présentation commentée d'un patient, ou d'un groupe de patients, qui devient un "cas", un exemple ou un modèle illustrant une composante clinique particulière, soit en raison de son pouvoir pédagogique, soit en raison de sa singularité ou de sa rareté. Il est essentiel que le cas soit ancré dans la vie professionnelle actuelle, en essayant de recréer les conditions réelles de la pratique professionnelle vétérinaire.

“

Saviez-vous que cette méthode a été développée en 1912 à Harvard pour les étudiants en Droit? La méthode des cas consiste à présenter aux apprenants des situations réelles complexes pour qu'ils s'entraînent à prendre des décisions et pour qu'ils soient capables de justifier la manière de les résoudre. En 1924, elle a été établie comme une méthode d'enseignement standard à Harvard"

L'efficacité de la méthode est justifiée par quatre acquis fondamentaux:

1. Les vétérinaires qui suivent cette méthode parviennent non seulement à assimiler les concepts, mais aussi à développer leur capacité mentale au moyen d'exercices pour évaluer des situations réelles et appliquer leurs connaissances.
2. L'apprentissage est solidement traduit en compétences pratiques ce qui permet à l'étudiant de mieux s'intégrer dans le monde réel.
3. Grâce à l'utilisation de situations issues de la réalité, on obtient une assimilation plus simple et plus efficace des idées et des concepts.
4. Le sentiment d'efficacité de l'effort investi devient un stimulus très important pour les vétérinaire, qui se traduit par un plus grand intérêt pour l'apprentissage et une augmentation du temps consacré au travail sur le cours.



Relearning Methodology

TECH renforce l'utilisation de la méthode des cas avec la meilleure méthodologie d'enseignement 100% en ligne du moment: Relearning.

Cette université est la première au monde à combiner des études de cas cliniques avec un système d'apprentissage 100% en ligne basé sur la répétition, combinant un minimum de 8 éléments différents dans chaque leçon, ce qui constitue une véritable révolution par rapport à la simple étude et analyse de cas.



Le vétérinaire apprendra par le biais de cas réels et de la résolution de situations complexes dans des environnements d'apprentissage simulés. Ces simulations sont développées à l'aide de logiciels de pointe pour faciliter l'apprentissage par immersion.

Selon les indicateurs de qualité de la meilleure université en ligne du monde hispanophone (Columbia University). La méthode Relearning, à la pointe de la pédagogie mondiale, a réussi à améliorer le niveau de satisfaction globale des professionnels finalisant leurs études.

Cette méthodologie a permis de former plus de 65.000 vétérinaires avec un succès sans précédent dans toutes les spécialités cliniques, quelle que soit la charge chirurgicale. Notre méthodologie d'enseignement est développée dans un environnement très exigeant, avec un corps étudiant universitaire au profil socio-économique élevé et dont l'âge moyen est de 43,5 ans.

Le Relearning vous permettra d'apprendre avec moins d'efforts et plus de performance, en vous impliquant davantage dans votre formation, en développant un esprit critique, en défendant des arguments et en contrastant des opinions: une équation directe vers le succès.

Dans notre programme, l'apprentissage n'est pas un processus linéaire mais il se déroule en spirale (nous apprenons, désapprenons, oublions et réapprenons). Par conséquent, ils combinent chacun de ces éléments de manière concentrique.

Selon les normes internationales les plus élevées, la note globale de notre système d'apprentissage est de 8,01.



Ce programme offre le meilleur matériel pédagogique, soigneusement préparé pour les professionnels:



Support d'étude

Tous les contenus didactiques sont créés par les spécialistes qui enseignent les cours. Ils ont été conçus en exclusivité pour la formation afin que le développement didactique soit vraiment spécifique et concret.

Ces contenus sont ensuite appliqués au format audiovisuel, pour créer la méthode de travail TECH en ligne. Tout cela, élaboré avec les dernières techniques afin d'offrir des éléments de haute qualité dans chacun des supports qui sont mis à la disposition de l'apprenant.



Les dernières techniques et procédures en vidéo

À TECH, nous vous rapprochons des dernières techniques, des dernières avancées pédagogiques et de l'avant-garde des techniques et procédures vétérinaires actuelles. Tout cela, à la première personne, expliqué et détaillé rigoureusement pour atteindre une compréhension complète et une assimilation optimale. Et surtout, vous pouvez les regarder autant de fois que vous le souhaitez.



Résumés interactifs

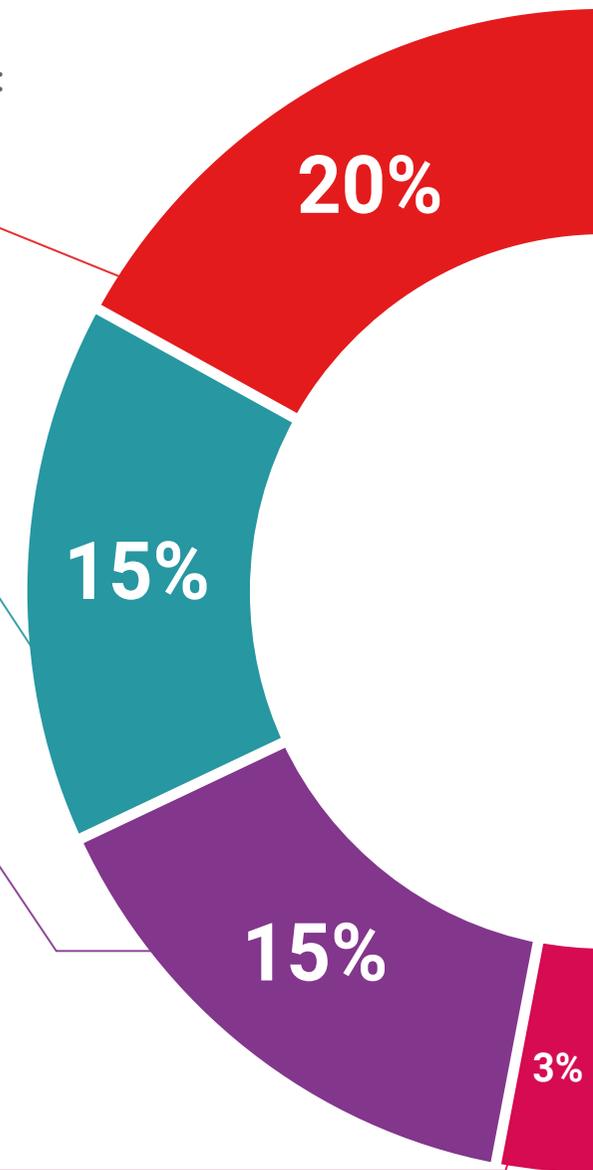
Nous présentons les contenus de manière attrayante et dynamique dans des dossiers multimédias comprenant des fichiers audios, des vidéos, des images, des diagrammes et des cartes conceptuelles afin de consolider les connaissances.

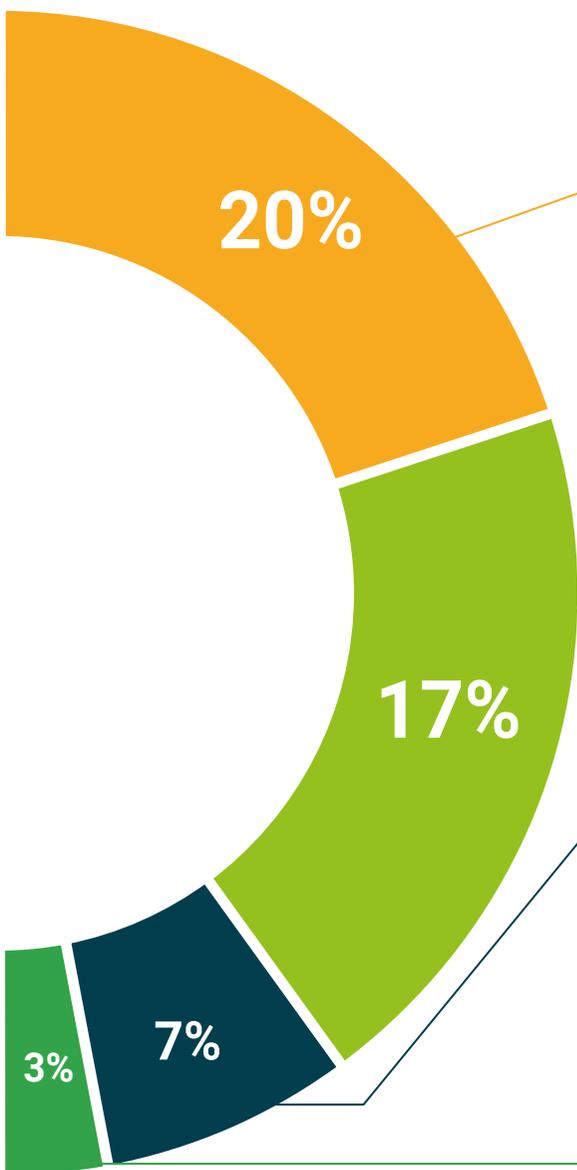
Ce système éducatif unique pour la présentation de contenu multimédia a été récompensé par Microsoft en tant que "European Success Story".



Bibliographie complémentaire

Articles récents, documents de consensus et directives internationales, entre autres. Dans la bibliothèque virtuelle de TECH, l'étudiant aura accès à tout ce dont il a besoin pour compléter sa formation.





Études de cas dirigées par des experts

Un apprentissage efficace doit nécessairement être contextuel. Pour cette raison, TECH présente le développement de cas réels dans lesquels l'expert guidera l'étudiant à travers le développement de la prise en charge et la résolution de différentes situations: une manière claire et directe d'atteindre le plus haut degré de compréhension.



Testing & Retesting

Les connaissances de l'étudiant sont périodiquement évaluées et réévaluées tout au long du programme, par le biais d'activités et d'exercices d'évaluation et d'auto-évaluation, afin que l'étudiant puisse vérifier comment il atteint ses objectifs.



Cours magistraux

Il existe des preuves scientifiques de l'utilité de l'observation par un tiers expert. La méthode "Learning from an Expert" renforce les connaissances et la mémoire, et donne confiance dans les futures décisions difficiles.



Guides d'action rapide

À TECH nous vous proposons les contenus les plus pertinents du cours sous forme de feuilles de travail ou de guides d'action rapide. Un moyen synthétique, pratique et efficace pour vous permettre de progresser dans votre apprentissage.



07 Diplôme

Le Mastère Spécialisé en Expertise Judiciaire Vétérinaire vous garantit, en plus de la formation la plus rigoureuse et la plus actuelle, l'accès à un diplôme universitaire de Mastère Spécialisé délivré par TECH Université Technologique.



“

*Réussissez ce programme et recevez votre
Mastère Spécialisé sans déplacements ni
formalités administratives”*

Ce **Mastère Spécialisé en Expertise Judiciaire Vétérinaire** contient le programme scientifique le plus complet et le plus actuel du marché.

Après avoir réussi les évaluations, l'étudiant recevra par courrier postal* avec accusé de réception le diplôme de **Mastère Spécialisé** par **TECH Université Technologique**.

Le diplôme délivré par **TECH Université Technologique** indiquera la note obtenue lors du Mastère Spécialisé, et répond aux exigences communément demandées par les bourses d'emploi, les concours et les commissions d'évaluation des carrières professionnelles.

Diplôme: **Mastère Spécialisé en Expertise Judiciaire Vétérinaire**

N.º d'heures officielles: **1.500 h.**



*Si l'étudiant souhaite que son diplôme version papier possède l'Apostille de La Haye, TECH EDUCATION fera les démarches nécessaires pour son obtention moyennant un coût supplémentaire.



Mastère Spécialisé
Expertise
Judiciaire Vétérinaire

- » Modalité: en ligne
- » Durée: 12 mois
- » Qualification: TECH Université Technologique
- » Intensité: 16h/semaine
- » Horaire: à votre rythme
- » Examens: en ligne

Mastère Spécialisé

Expertise Judiciaire Vétérinaire

